

Direction Générale des Douanes



NOTE DE SERVICE N° 102 DGD/ DU 28 JUIL 2011
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : Suppression du statut d'opérateurs privilégiés.

Réf. : - ordonnance n° 2011 – 007
du 14 avril 2011
- note de service n°343 du 07/12/2010.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service, qu'en application de l'ordonnance n°2001-007 du 14 avril 2011 portant annulation d'actes réglementaires et individuels, la note de service n°343 du 07 décembre 2010, portant « **procédure de traitement des importations des opérateurs privilégiés** », est rapportée.

En conséquence, les importations réalisées par les importateurs repris en annexe de la note de service susvisée sont soumises à la procédure douanière de droit commun.

J'attache du prix au strict respect de la présente instruction.

AMPLIATIONS :

- MEF
- Synd. des transitaires
- SYNATRANS
- CGE-CI
- FNISCI
- UGE-CI
- CEPEX
- Tous services douaniers.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES



COL. MAJ. ISSA COULIBALY